



HAL
open science

Amaury Gilles, Vivre et produire dans les campagnes de la colonie de Valence (iie siècle av. – vie siècle apr. J.-C.), Autun, Éditions Mergoïl (coll. “ Archéologie et Histoire Romaine 34 ”), 2016, 683 p.

Frédéric Trément

► **To cite this version:**

Frédéric Trément. Amaury Gilles, Vivre et produire dans les campagnes de la colonie de Valence (iie siècle av. – vie siècle apr. J.-C.), Autun, Éditions Mergoïl (coll. “ Archéologie et Histoire Romaine 34 ”), 2016, 683 p.. Histoire & sociétés rurales, 2018, 50 (2), pp.208-213. halshs-01841298

HAL Id: halshs-01841298

<https://shs.hal.science/halshs-01841298v1>

Submitted on 12 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

simultanée des plantes dans trois bassins géographiques isolés au Paléolithique (Moyen-Orient, Chine, Mésoamérique). La thèse la plus plausible est celle des niches écologiques avancée par Thomas Smith, mais d'autres sont envisageables (p. 35). Les conclusions de chaque chapitre et la conclusion générale (p. 231-234) s'insèrent dans les débats contemporains sans tomber dans des visions réductrices ou caricaturales. La guerre des tranchées entre spécistes et antispécistes, par exemple, n'a pas lieu d'être ici... Pas de leçon de morale, mais des avertissements justifiés sur la destruction de l'écosystème. Les auteurs laissent le lecteur-mangeur consommer en connaissance de cause... et agir en tant que citoyen responsable (les ONG sont présentes, à juste titre, dans l'ouvrage).

D'un point de vue pédagogique, les professeurs des écoles et ceux d'histoire-géographie en collège et en lycée trouveront enfin des données et des cartes innovantes pour préparer leurs cours sur différents thèmes prescrits par les programmes : grâce à cet Atlas de l'alimentation d'un format maniable, ils pourront mieux expliquer à leurs élèves la connexion, chère à Serge Gruzinski, entre les « quatre parties du monde », la mondialisation accélérée et les bouleversements économiques, écologiques et sociaux qu'elle induit, donner des repères culturels solides et surtout apporter des réponses pertinentes à cette question fondamentale, mais dédaignée par beaucoup de chefs d'État qui se rendent plus volontiers au sommet annuel de Davos qu'à celui de la FAO : « nourrir les hommes. »

Sylvain Skora

Amaury GILLES, *Vivre et produire dans les campagnes de la colonie de Valence (II^e siècle av. – VI^e siècle apr. J.-C.)*, Autun, Éditions Mergoïl (coll.

« Archéologie et Histoire Romaine 34 »), 2016, 683 p.

En 2013, Patrice Faure et Nicolas Tran pouvaient écrire à propos de Valence qu'elle était « la colonie romaine de Gaule Narbonnaise la plus mal connue » (P. Faure, N. Tran, *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN)*, 8, Valence, Paris, CNRS éd., 2013, 214 p., citation p. 44). C'est ce défi qu'Amaury Gilles s'est proposé de relever dans le cadre d'une thèse de doctorat soutenue le 12 février 2016 à l'université Lyon 2, sous la direction de Mathieu Poux et Stéphane Mauné, sur le thème *Vivre et produire dans les campagnes de la colonie de Valence (II^e av. – VI^e siècle apr. J.-C.)*, thèse publiée la même année dans la collection « Archéologie et Histoire Romaine » des Éditions Mergoïl. La thèse s'inscrit dans la série des travaux emblématiques sur les colonies romaines de Béziers (Clavel, 1970) et Narbonne (Gayraud, 1981). Par rapport à ces dernières, elle porte sur l'ensemble du territoire de la colonie et bénéficie, bien sûr, des apports décisifs du développement de l'archéologie, notamment préventive et spatiale, depuis la fin des années 1980. Elle s'inscrit aussi dans la continuité directe de la récente synthèse de François Favory (2013) sur le Tricastin voisin.

D'emblée, le volume impressionne par ses dimensions, puisqu'il ne totalise pas moins de 683 pages, dont 559 figures et 899 notes de bas de page, auxquelles s'ajoutent de copieuses annexes téléchargeables sur le site des Éditions Mergoïl. Préfacé par F. Favory, il se compose d'une introduction suivie de trois parties, d'une courte conclusion et de la bibliographie. La première partie (p. 11 à 76) présente successivement le cadre géographique et historique, l'état des recherches sur les campagnes gallo-romaines, l'état des

données sur les campagnes de la colonie romaine de Valence, la problématique et la méthodologie d'acquisition et de traitement des données. La deuxième partie (p. 77 à 354), de loin la plus volumineuse, est constituée par le corpus des établissements ruraux de la cité de Valence. Elle rassemble 406 fiches de sites classées par commune. La troisième partie (p. 357 à 607) regroupe l'analyse et la synthèse des données. A. Gilles met ainsi à la disposition de la communauté scientifique une matière abondante, mais aussi de riches réflexions.

L'espace étudié, qui couvre l'ensemble du territoire de la *civitas* de Valence, s'étend sur 2 700 km² au sud du vaste territoire de la colonie de Vienne et au nord des cités des Helviens et des Tricastins. Il s'étend de part et d'autre de la vallée du Rhône, englobant les piémonts alpins à l'est, les monts et collines du Vivarais à l'ouest. C'est donc par excellence une zone de contact entre deux grands massifs montagneux mais plus encore entre la Gaule méditerranéenne et la Gaule intérieure. Situé à la confluence du Rhône et de l'Isère, traversé par la voie d'Agrippa, qui relie Lyon et Arles, et par la voie des Alpes, il occupe une position de carrefour terrestre et fluvial de premier plan sur l'un des axes d'échanges majeurs de l'empire romain.

Valence, qui figure au nombre des colonies romaines mentionnées par Pline l'Ancien (*H. N.*, III, 36), a vraisemblablement été fondée entre 46 et 36 av. J.-C. L'hypothèse d'une colonie latine promue colonie de droit romain avancée par Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier (1998) et Michel Christol (1999) a en effet été récemment remise en question par P. Faure et N. Tran (2012 ; 2013), qui considèrent que Valence a acquis d'emblée le statut de colonie de droit romain. A. Gilles rappelle également les différents travaux

conduits sur les centuriations de la plaine valentinoise, dont un réexamen a été fait en dernier lieu par Gérard Chouquer (2010). Insistons sur le fait qu'il s'agit là d'un des rares territoires coloniaux où les vestiges de la centuriation sont indiscutables, du fait d'un état de conservation exceptionnel. Dans ces conditions, le moment était venu de dresser un bilan sur le peuplement du territoire de la colonie, d'autant que la documentation archéologique a été renouvelée par de multiples opérations d'archéologie préventive, dont celles préalables à l'aménagement du TGV Méditerranée, de l'A49, de la déviation de la RN67 ou encore celles conduites à la périphérie de l'agglomération.

La problématique s'imposait d'elle-même : A. Gilles se propose d'analyser les conséquences de la déduction coloniale sur son territoire d'un point de vue économique, social et culturel, en privilégiant deux thèmes de recherche majeurs : l'occupation du sol et la culture matérielle. Sa démarche a donc consisté en un bilan exhaustif de la documentation archéologique disponible pour l'ensemble de cet espace, à l'exception de celle relative à la ville antique de Valence elle-même. L'approche s'inscrit dans une perspective de longue durée car le territoire des Ségovellaunes bascule dans l'orbite de Rome dès 122 av. J.-C. et parce que les effets de la colonisation sont susceptibles de s'inscrire dans de multiples temporalités.

D'un point de vue épistémologique, l'espace en question constitue un véritable laboratoire d'étude de la dialectique de co-construction du discours historico-archéologique. La *deductio* de cette colonie, dont la titulature reste inconnue, s'est traduite, logiquement, par la division du sol public sous la forme d'une centuriation qui a permis de distribuer les terres concernées à des colons constitués

de vétérans de l'armée romaine, alors majoritairement italiens, sans qu'on puisse exclure aussi l'installation d'auxiliaires d'origine gauloise et de civils italiens ou gaulois romanisés. A. Gilles part, non moins logiquement, du principe que l'impact démographique, social et culturel de cet apport de population exogène doit pouvoir être décelé à travers de multiples marqueurs archéologiques : mobilier domestique, pratiques alimentaires, traditions constructives, techniques artisanales. Il s'appuie sur les réflexions récentes de la recherche sur la romanisation, qui a porté son attention aux signes et aux marqueurs des mutations socio-culturelles, et sur l'apport méthodologique pionnier des travaux de Michel Bats (1988). Mais il envisage également les conséquences d'ordre économique de la fondation coloniale, celle-ci ayant dû, pour diverses raisons (avantages économiques octroyés aux citoyens, accroissement de la demande et de la capacité d'investissement), stimuler la production et les échanges, et entraîner à terme des formes de différenciation spatiale au sein du territoire.

L'auteur a dû composer avec une documentation archéologique très disparate d'un point de vue qualitatif et spatial. Son objectif initial étant de fournir une synthèse à l'échelle de la cité, il adopte de manière fort judicieuse deux partis pris : 1. celui de raisonner sur les secteurs géographiques les mieux documentés (il privilégie ainsi six zones sur les neuf distinguées : plaine valentinoise, marge orientale, rive gauche et rive droite du Rhône, vallée de la Drôme et vallée de l'Ouvèze), ce qui lui permet de prendre en compte à la fois la diversité de cet espace, les conditions de la recherche et les phénomènes taphonomiques) ; 2. celui d'accorder une attention particulière au mobilier, dont l'analyse est de fait développée à un niveau inhabituel pour

une étude de territoire (avec notamment l'examen de lots inédits, et au total 66 ensembles de référence correspondant à plus de 50 000 fragments, soit près de 7 000 individus). A. Gilles postule en effet que « l'analyse de l'évolution des modes de vie, principalement fondée sur l'étude du mobilier, éclaire peut-être mieux que les dynamiques de peuplement seules, la nature de l'occupation primitive de Valence » (p. 611). Dans la lignée des travaux de B. Clément (2013), il intègre à cette démarche une étude détaillée des matériaux de construction.

L'un de ses objectifs principaux était d'identifier les vétérans et les Italiens établis sur le territoire colonial suite à la déduction des années 46-36 av. J.-C. Avec beaucoup de perspicacité, il aborde le problème sous différents angles d'attaque. Du point de vue de l'occupation du sol, il porte une attention particulière aux ruptures et aux continuités avec la période précoloniale, en essayant d'évaluer l'ampleur de la restructuration des campagnes. Il se heurte pour cela à plusieurs problèmes. Le premier tient à la difficulté de dater précisément les sites et donc les dynamiques. Le second, à la signification même du phénomène de créations de sites. Il apparaît en effet que plus du tiers des établissements datés (48 sur 139) sont créés dès le deuxième âge du Fer, principalement entre le milieu du 11^e et le milieu du 1^{er} siècle av. J.-C., soit avant la déduction de la colonie, ce qui témoigne d'une forte dynamique de développement dont la prise en compte est nécessaire pour comprendre les choix opérés par le pouvoir césarotriumphal. D'autant que l'occupation de ces établissements se caractérise par une grande pérennité (avec une durée d'occupation médiane de six siècles). La deuxième moitié du 1^{er} siècle av. J.-C. et le 1^{er} siècle apr. J.-C. ne semblent pas correspondre à un changement

dans l'implantation préférentielle des créations. Sur la rive droite du Rhône, dans une zone proche de Valence mais située a priori hors de la *pertica*, la dynamique de création de sites est mise en relation avec les agglomérations préromaines de Soyons et de Tournon. Les *villae* sont ici aussi nombreuses que dans la plaine valentinoise, ce qui soulève la question du statut des terres non centuriées. A. Gilles envisage l'hypothèse de vastes terres publiques confisquées aux dépens des indigènes. Quoi qu'il en soit, il a raison de relativiser le poids de l'habitat comme marqueur de l'appropriation et du régime foncier des sols.

L'examen minutieux des relations entre l'habitat et les trames A et B définies par G. Chouquer (2010) conforte l'idée d'une relative indépendance des deux ordres de faits. Ce constat est particulièrement vérifié dans le cas de la trame A, pour laquelle G. Chouquer a rejeté l'hypothèse d'une centuriation. Selon M. Christol (2010), il pourrait s'agir toutefois d'une centuriation précoloniale qui aurait donné lieu à une *limitatio* sans *divisio* ni *assignatio*. A. Gilles, qui constate très peu de relations entre les sites et les axes, conclut à un parcellaire agricole préromain, qui « démontre une gestion précoce de l'espace rural autour de Valence et une adaptation aux contraintes hydrologiques de ce secteur de la plaine valentinoise » (p. 423-424). Comme dans la plaine de la Limagne, en Auvergne, cette maîtrise de la gestion de l'eau aurait permis le développement d'un habitat dispersé assurant la mise en valeur des sols conquis sur le marais.

La trame B, interprétée comme une centuriation, paraît avoir davantage conditionné les choix d'implantation des sites dans la plaine valentinoise, même si le rapport entre l'assiette des établissements et les structures parcellaires est susceptible de prendre des formes variées. Le cas du

site VA.4 (Mauboule - Le Champ du Pont), dont les bâtiments sont orientés sur une voie parallèle à un *cardo* de la centuriation B, est de ce point de vue particulièrement intéressant, d'autant que son organisation « polynucléaire » et les indices de la présence d'un vétéran ne sont pas sans poser question.

Le deuxième angle d'attaque consiste précisément à rechercher les traces laissées par les colons d'origine italienne, notamment à travers l'examen minutieux du mobilier susceptible de marquer leur présence ou du moins une évolution significative des modes de vie. Le bilan est en fin de compte assez maigre, deux vétérans seulement étant identifiés, l'un à Valence même, rue d'Arménie (par une boulerolle de fourreau de *gladius*), l'autre dans le site VA.4 qui vient d'être évoqué (possible applique circulaire de *cingulum* et bouton à anneau de suspension de *gladius*). Si quelques rares objets peuvent suggérer la présence d'Italiens ici ou là (fibules, curseur de balance en forme d'amphore), il s'avère impossible dans la plupart des cas de distinguer à partir des vestiges matériels (notamment le mobilier céramique et les techniques de construction) un apport de population exogène d'une acculturation des populations indigènes, elle-même susceptible de résulter soit d'une influence directe d'Italiens, soit d'un mouvement plus général d'intégration dans la romanité. Si l'épigraphie montre indéniablement l'apport d'une population italienne, issue ou non de l'armée, dotée de gentilices typiquement italiens, il faut admettre que l'angle d'attaque offert aux archéologues par l'examen des *realia* ne permet d'atteindre que de manière indirecte, et donc le plus souvent ambiguë, la question de l'identité et du statut des individus.

Une autre difficulté, eu égard à l'état des données disponibles, réside dans

l'impossibilité d'établir une typologie précise des formes de l'habitat rural, du fait du manque de fouilles, de prospections pédestres et aériennes. Les données disponibles sont très ténues et on ne peut s'appuyer que sur de rares plans à peu près complets. Il en résulte notamment qu'il est très difficile de se faire une idée de ce à quoi ressemblaient les *villae* dans ce territoire. A. Gilles en recense 67, mais une vingtaine seulement apparaissent « comme étant de première importance » (p. 368), une seule ayant livré des éléments de mosaïque polychrome. D'une manière générale, ces *villae* sont mieux représentées dans la plaine valentinoise, le long des rives du Rhône et dans la vallée de la Drôme. Mais il s'agit là vraisemblablement en partie d'un biais de la recherche. La quantification des fragments de *dolia* suggère le caractère viticole bien marqué des *villae* de la façade rhodanienne. L'auteur évoque enfin la découverte récente d'un moulin de type pompéien associé à une probable *villa* à Montvendre-Les Pialoux.

L'étude des *dolia* amène l'auteur à conduire une réflexion sur le problème du rapport entre ce type de conteneur et le tonneau. Le territoire de la colonie de Valence semble marquer de ce point de vue une véritable limite. L'adoption des foudres dans le Valentinois semble avoir été plus rapide qu'en Gaule du Sud, particulièrement au nord de la cité, où leur utilisation systématique est précoce. Au sud, en revanche, C. Carrato (2014) a mis en évidence une zone de production de *dolia* dans la basse vallée de la Drôme (groupe de pâte n° 1), dont les produits sont diffusés dans la vallée du Rhône mais aussi en Languedoc. Il sera intéressant à l'avenir de mieux comprendre les modalités de la concurrence entre ces deux modes de stockage, et ses conséquences sur les procédés de vinification et l'architecture des chais.

Les évolutions observées dans le territoire de Valence entre le milieu du II^e et le milieu du IV^e siècle invitent à s'interroger sur la pertinence du découpage chronologique choisi. On comprend bien que cette période correspond à un horizon chronologique caractérisé par un faciès mobilier homogène, mais cette homogénéité ne se retrouve pas dans la dynamique du peuplement. En effet, la fin du II^e siècle et le début du III^e correspondent, comme dans la plupart des régions des Gaules, à une acmé, le nombre d'établissements ruraux atteignant alors son maximum, ce qui, en terme paléodémographique, suggère l'idée d'un « monde plein ». Cette apparente stabilité masque en réalité des dynamiques microrégionales contrastées. La plupart des abandons de sites ont lieu dans la plaine valentinoise et sur la rive gauche du Rhône, faisant écho aux abandons observés au sein même de l'espace urbain. En revanche, un mouvement de création d'établissements est observé sur la rive droite du Rhône et sur la marge nord-orientale du territoire, tandis que le réseau des *villae* demeure stable et pérenne dans la vallée de la Drôme. La remise à plat du cas de l'agglomération de Soyons met également en évidence une dynamique complexe caractérisée par une certaine cyclicité. Si l'occupation du plateau s'était interrompue dès les années 60-40/30 av. J.-C., celle de l'habitat de plaine, situé en bordure du Rhône, perdure et se développe durant la seconde moitié I^{er} siècle av. J.-C. jusqu'au milieu du III^e siècle apr. J.-C. La nature de l'occupation est très incertaine entre le milieu du III^e et le milieu du V^e siècle. On sait toutefois qu'un rempart est construit dans la seconde moitié ou le dernier quart du III^e siècle. Après un hiatus durant le IV^e siècle, l'agglomération connaît un nouveau dynamisme à partir du V^e siècle.

et durant le haut Moyen Âge. Il existe donc un relatif synchronisme entre le développement de cet établissement et celui de l'habitat rural environnant. En revanche, force est de constater la discordance totale entre le rythme de l'occupation de la plaine rhodanienne et les cycles paléoclimatiques et hydrologiques mis en évidence par J.-F. Berger et J.-L. Brochier (2006). Cette question des interactions socioenvironnementales n'est malheureusement pas développée par l'auteur.

A. Gilles suggère, avec beaucoup de prudence, un lien entre les dynamiques microrégionales de l'habitat et la place occupée par la viticulture dans les exploitations. Il envisage « l'hypothèse d'une crise plus marquée dans les secteurs concernés par les implantations coloniales caractérisées par le développement de la viticulture spéculative » (p. 600) en s'appuyant sur le programme *Archaeomedes* (Favory *et al.* 2003, p. 321). Il reconnaît toutefois que les données à sa disposition ne permettent guère d'approfondir la question.

Du point de vue de la culture matérielle, A. Gilles observe de profonds changements du faciès mobilier à partir du II^e siècle. Cette évolution tient surtout au fait que les productions locales occupent une part croissante, les céramiques d'importation méditerranéennes étant très rares. Or la région de Valence et notamment la rive droite du Rhône jouent un rôle important dans la production de céramique sigillée claire B, en particulier l'atelier de Saint-Péray - Grimpeloup, dont les produits sont diffusés en direction de Vienne et Lyon. Ce dynamisme de l'activité potière n'est probablement pas sans lien avec celui, plus général, de l'économie locale dont témoignent l'évolution de l'habitat rural et, dans une moindre mesure, celle de l'agglomération de Soyons.

A. Gilles parvient à esquisser l'image d'une région aux dynamiques territoriales contrastées, renvoyant non pas à un mais à plusieurs modes de développement. Il est dommage qu'il n'ait pas davantage exploité, dans l'analyse des différentes trajectoires microrégionales, le modèle de développement formalisé par Claude Raynaud (1996). On regrettera aussi que la ville de Valence soit la grande absente de cet ouvrage. Une synthèse même succincte sur l'état des connaissances aurait certainement permis d'éclairer les dynamiques en jeu. Il est clair que Valence, toute colonie romaine qu'elle fût, n'est ni Lyon, ni Vienne, ni Arles, et que, dans ces processus de développement régional, où les interactions villes-campagnes ont joué un rôle essentiel, les dimensions des centres urbains constituent un paramètre de premier ordre.

Frédéric Trément

Alain CORBIN, *La Fraîcheur de l'herbe. Histoire d'une gamme d'émotions de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Fayard, 2018, 237 p.-IV p. de pl.

Historien reconnu du sensible, Alain Corbin consacre son dernier ouvrage à l'herbe et autres petites fleurs des champs, et aux émotions diverses que celles-ci engendrent. Malgré sa banalité, l'herbe détermine une foule de messages sensoriels qui concernent la vue, l'odorat ou le toucher. Pour le démontrer, Alain Corbin convoque, comme à son habitude, une pléthore d'écrivains, poètes ainsi que quelques peintres qui, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, ont chacun à leur manière évoqué ce que Rimbaud qualifiait de « clavecin des prés ». L'herbe réveille chez A. Corbin les souvenirs de son enfance normande car, dès l'introduction, il se remémore le plaisir